

Nathalie VALARCHER

Butry, le 27 juin 2024

Julien RICHARD

5 allée du Clos Cossard

95430 BUTRY SUR OISE

Mme ou M. la ou le commissaire enquêteur

Objet : révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Butry – emplacement réservé pour la station d'épuration

Madame, Monsieur,

En tant que propriétaires au 5 allée du clos Cossard, nous prenons contact avec vous pour vous informer que nous ne sommes pas d'accord avec l'emplacement choisi pour l'extension de la station d'épuration pour plusieurs raisons :

- La dépréciation de la valeur de notre bien,
- Les nuisances liées à son exploitation,
- La consommation des espaces verts non réfléchie.

En effet, l'extension prévue à cet endroit va totalement porter atteinte à tous les biens du secteur et notamment aux propriétés les plus proches qui subiront une vue directe de cet équipement et toutes les conséquences liées sa gestion (odeurs, bruits, ...). De plus, nous ne voulons pas être désignés comme le quartier de la station d'épuration.

Ainsi, il serait plus acceptable que cet emplacement puisse être réalisé de l'autre côté de la station afin qu'il soit moins visible et mieux intégré dans son environnement car aujourd'hui cela n'est pas le cas et ainsi permettre de conserver la continuité des espaces verts protégés.

Espérant que notre réclamation puisse être prise en compte, nous prions, Madame, Monsieur, d'accepter l'expression de nos sentiments distingués.

Nathalie VALARCHER

Julien RICHARD

